Commentaires d'Énergir sur la Consultation canadienne de la taxonomie de la finance durable

Le Conseil canadien de la taxonomie et de la planification de la transition a lancé, le 9 juillet 2026, une consultation publique sur le rapport méthodologique qui soutiendra l'élaboration de la future taxonomie canadienne de la finance durable. Il s'agit d'une étape cruciale, servant à déterminer les principes, catégories et critères qui devront guider la reconnaissance des activités économiques contribuant à l'atteinte des objectifs climatiques du Canada.

À titre d'entreprise énergétique aux activités diversifiées, engagée dans la décarbonation de l'économie québécoise et canadienne, Énergir souhaite participer à cette consultation afin de contribuer au développement d'un cadre crédible et pragmatique. La future taxonomie doit effectivement permettre de distinguer les activités à forte intensité carbone des solutions énergétiques renouvelables et sobres en carbone, qui jouent un rôle concret dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et dans la transition énergétique.

Recommandations d'Énergir

Énergir recommande que la taxonomie canadienne de la finance durable :

- **Énergir recommande que le Conseil canadien de la taxonomie reconnaisse explicitement le gaz naturel renouvelable (GNR) et les autres gaz de source renouvelable (GSR) répondant à des critères rigoureux de performance environnementale parmi les activités admissibles à la catégorie verte de la future taxonomie canadienne. Cette reconnaissance devrait notamment inclure les activités de production de GNR, de captage et de valorisation du méthane agricole ou issu de matières résiduelles ainsi que l'injection de GNR dans les réseaux énergétiques.**

- **S'inspire des approches retenues dans l'Union européenne et au Brésil, qui reconnaissent déjà le biométhane, le biogaz ou les gaz de source renouvelables parmi les activités contribuant directement aux objectifs environnementaux de leur taxonomie.**

- **Soit élaborée de manière cohérente avec les politiques fédérales, les orientations énergétiques provinciales ainsi que les meilleures pratiques internationales en matière de finance durable. À ce titre, elle devrait reconnaître explicitement le gaz naturel renouvelable (GNR) et les autres gaz de source renouvelable (GSR) parmi les activités vertes lorsqu'ils répondent à des critères rigoureux de performance environnementale.**

La contribution du gaz naturel renouvelable (GNR) doit être reconnue dans la catégorie verte de la taxonomie canadienne.

Le rapport méthodologique du Conseil canadien de la taxonomie reconnaît la nécessité de distinguer les activités vertes, les activités de transition ainsi que les activités de réduction des émissions. Énergir appuie cette approche et estime que le GNR mérite une reconnaissance explicite dans la catégorie verte de ce cadre afin qu'il soit à juste titre, associé aux énergies renouvelables plutôt qu'aux activités gazières fossiles.

Le GNR est une énergie renouvelable produite à partir de matières organiques résiduelles provenant notamment du secteur agricole, des municipalités, des sites d'enfouissements et des installations de traitement des eaux usées. Sa production permet non seulement de générer une source d'énergie renouvelable, mais également de capter et de valoriser du méthane qui serait autrement rejeté dans l'atmosphère. Il contribue ainsi à l'économie circulaire, à la gestion des matières résiduelles, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et au développement économique des collectivités rurales et régionales.

Cette distinction est d'autant plus importante que plusieurs activités associées à la filière du GNR contribuent directement aux objectifs environnementaux recherchés par la taxonomie canadienne.

C'est notamment le cas :

- De la production de GNR à partir de matières organiques résiduelles;
- Du captage et de la valorisation du méthane agricole;
- Du captage et de la valorisation du méthane provenant des sites d'enfouissement;
- De l'épuration du biogaz en biométhane;
- De l'injection du GNR dans les réseaux énergétiques;
- Des infrastructures dédiées au transport et à la distribution de gaz de source renouvelable.

Ainsi, la contribution environnementale des activités liées au GNR devrait être évaluée selon leurs caractéristiques propres, notamment leur capacité à réduire les émissions sur l'ensemble de leur cycle de vie, plutôt qu'en fonction de leur appartenance au secteur gazier.

Recommandation

Énergir recommande que le Conseil canadien de la taxonomie reconnaisse explicitement le GNR et les autres gaz de source renouvelable (GSR) répondant à des critères rigoureux de performance environnementale parmi les activités admissibles à la catégorie verte de la future taxonomie canadienne. Cette reconnaissance devrait notamment inclure les activités de production de GNR, de captage et de valorisation du méthane agricole ou issu de matières résiduelles ainsi que l'injection de GNR dans les réseaux énergétiques.

Des précédents internationaux démontrent qu'une reconnaissance du GNR comme activité verte de la taxonomie canadienne est souhaitable

Les expériences observées dans d'autres juridictions démontrent qu'une taxonomie crédible peut reconnaître explicitement les gaz de sources renouvelables, notamment le GNR, parmi les activités contribuant directement aux objectifs environnementaux.

Dans l'Union européenne, les travaux du *Technical Expert Group on Sustainable Finance*, qui ont servi de fondement à la taxonomie européenne, reconnaissent le biométhane et les gaz produits à partir de biomasse comme contribuant aux objectifs environnementaux de la taxonomie.[1] La taxonomie européenne comprend par ailleurs des activités admissibles liées à la production de biogaz et de biométhane et reconnaît leur contribution à la décarbonation du système énergétique.

De même, la taxonomie du Brésil reconnaît explicitement le biogaz comme une activité contribuant aux objectifs d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.[2] Elle prévoit également des critères techniques spécifiques permettant d'évaluer la performance environnementale de ces projets et leur conformité aux objectifs de la taxonomie. Ces exemples démontrent qu'une taxonomie crédible peut distinguer les gaz de source renouvelable des combustibles fossiles tout en reposant sur des critères rigoureux de performance environnementale.

Ces précédents démontrent qu'une taxonomie durable peut intégrer les gaz renouvelables et reconnaître leur contribution directe aux objectifs environnementaux tout en maintenant des critères rigoureux de performance environnementale. Ils témoignent également de la possibilité d'évaluer les

---

[1] EU Technical Expert Group on Sustainable Finance, *Taxonomy: Final report of the Technical Expert Group on Sustainable Finance*, 2020.

[2] Ministère des Finances du Brésil, *Brazilian Sustainable Taxonomy; Electricity and Gas*, 2025.

activités liées au biométhane, au biogaz ou aux gaz renouvelables sur la base de leurs bénéfices environnementaux plutôt qu'en fonction de leur appartenance au secteur gazier conventionnel.

Recommandation

Énergir recommande que le Conseil canadien de la taxonomie s'inspire des approches européennes et brésiliennes en reconnaissant explicitement, dans la catégorie verte, le GNR ainsi que les autres GSR satisfaisant à des critères rigoureux de performance environnementale. Cette reconnaissance devrait notamment inclure les activités de production de GNR, de captage et de valorisation du méthane agricole ou issu de matières résiduelles, d'épuration, d'injection et de distribution de gaz de source renouvelable.

Cohérence entre les différentes orientations gouvernementales

Plus largement, la reconnaissance du GNR dans la taxonomie canadienne s'inscrirait dans la continuité de plusieurs orientations gouvernementales déjà adoptées ou envisagées, qui visent le développement des carburants renouvelables.

Le récent rapport *Développer un secteur canadien des biocarburants résilient* réalisé par le groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les biocarburants, identifie explicitement les biocarburants gazeux, incluant le gaz naturel renouvelable et le biogaz, comme des vecteurs stratégiques pour la compétitivité économique, la sécurité énergétique, la réduction des émissions et la résilience des chaînes d'approvisionnement canadiennes. Le rapport souligne également l'importance de politiques publiques favorisant leur déploiement à grande échelle. Cette orientation s'ajoute à d'autres mesures fédérales visant à soutenir le développement des carburants propres, notamment le *Règlement sur les combustibles propres*, le *Fonds pour les combustibles propres* et diverses initiatives destinées à accroître la production canadienne de carburants à faible intensité carbone. Ces instruments reconnaissent déjà la contribution des biocarburants, y compris des carburants gazeux renouvelables, à l'atteinte des objectifs climatiques du Canada.

Cette reconnaissance dans la taxonomie canadienne serait également cohérente avec les orientations adoptées par le gouvernement du Québec. Ce dernier a retenu le GNR et les GSR parmi les solutions appelées à contribuer au mix énergétique essentiel à long terme, présenté dans le Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques 2026-2050 (PGIRE)[i3]. Le gouvernement québécois a par ailleurs

[3] Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques du Québec 2026-2050

mis en place un cadre réglementaire spécifique visant à soutenir le déploiement des gaz de source renouvelable et à accroître leur contribution à l'approvisionnement énergétique de la province.

Dans ce contexte, la future taxonomie canadienne gagnerait à assurer non seulement une cohérence avec les meilleures pratiques observées à l'international, notamment en Europe et au Brésil, mais également avec les politiques publiques, stratégies énergétiques et solutions de décarbonation déjà reconnues par les provinces canadiennes et le gouvernement canadien. Une telle cohérence est essentielle pour offrir des signaux clairs aux marchés financiers, favoriser la mobilisation des investissements privés et réduire les incohérences réglementaires susceptibles de freiner le développement des filières renouvelables.

Recommandation

Énergir recommande que la taxonomie canadienne soit élaborée de manière cohérente avec les politiques fédérales, les orientations énergétiques provinciales ainsi que les meilleures pratiques internationales en matière de finance durable. À ce titre, elle devrait reconnaître explicitement le gaz naturel renouvelable (GNR) et les autres gaz de source renouvelable (GSR) parmi les activités vertes lorsqu'ils répondent à des critères rigoureux de performance environnementale.

---

i